

Conseil communal de Lausanne

Interpellation urgente

Interpellateur : Johan Pain et consorts

Pourquoi l'injuste décision de de la CPCL ?

Suite à de nombreuses réactions de la part de retraité.es de la Ville de Lausanne et des transports publics lausannois (TL), le journal « 24 heures » du vendredi 8 janvier dernier a consacré un article au sujet de la décision de la CPCL de repousser le paiement des rentes du début à la fin du mois. En effet, comme « cadeau de Noël », les pensionné.es de la CPCL ont reçu juste avant les fêtes de fin d'année un courrier les informant que leurs rentes ne leurs seront plus versées le deuxième jour ouvrable du mois courant, mais en fin de mois, par le biais d'une adaptation progressive sur deux ans !

Les principales raisons avancées par la Caisse de pension correspondent aux objectifs suivants :

- Diminuer le risque de versement de rentes indues, l'éventuelle récupération occasionnant certains coûts.
- Diminuer les délais pour le versement des rentes.
- Diminuer la charge des intérêts négatifs par une meilleure synchronisation des flux financiers entrant et sortant

Ainsi les pensionné.es de la CPCL vont « passer à la caisse » pour assumer la charge financière occasionnée par ce décalage d'un mois dans le versement des prestations vieilleses. Ce sont surtout les bénéficiaires des petites rentes qui seront les victimes de cette décision, car ils ne peuvent souvent pouvant pas faire les réserves financières nécessaires pour gérer les paiements et le budget ménage du mois. Le ressenti de nombreux retraité.es est l'obligation d'assumer les conséquences financières de ce décalage d'un mois dans le versement des pensions ! Rappelons que depuis désormais vingt ans les pensionné.es de la CPCL contribuent aux efforts pour assainir la CPCL, sans parler d'autres mesures telle la diminution de 70% du supplément temporaire.

En conséquence nous souhaitons adresser à la Municipalité les questions suivantes :

- 1- Pourquoi les membres de la Municipalité siégeant au Comité de la CPCL ne se sont-ils pas opposés à cette décision de report ?
- 2- Quelles sont les caisses de pensions publiques en Suisse romande qui versent les rentes à leurs assuré.es en fin de mois ?
- 3- Le problème des rentes versées à tort a toujours existé, dans toutes les caisses de pensions. N'y a-t-il pas une disposition légale permettant de récupérer les sommes versées de manière indue ?
- 4- Pourquoi ne pas proposer le paiement des rentes le 25 du mois précédant celui du droit à la rente ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 12.01.2021

Claud Claude

C. Claude

Pierre Comaume (L.S.)



Johan Pain

(Ensemble à Gauche)



Margali Gruetz Holter
M. Gruetz

Chances pour l'heil


Pour le groupe AS:
R. Felli